



ENQUETE SUR L'IMPACT DE LA VIOLENCE ET SES CONSEQUENCES SUR LES FEMMES



Jun 2021

Sommaire

INTRODUCTION	4
1. CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON ET DE L'ENQUETE.....	5
2. EVENEMENT TRAUMATIQUE.....	6
3. REACTIONS AUX EVENEMENTS.....	7
4. INCIDENCES NEFASTES, SUR LEUR SANTE ET LEUR BIEN-ETRE DES FEMMES VIOLENTEES.....	8
5. VIOLENCES DANS LE MILIEU DU TRAVAIL.....	9
Recommandations.....	10
Conclusion	12



Liste des figures

Figure 1 Profile des Femmes	5
Figure 2 Quel type d'événement traumatisant avez-vous vécu ?	6

Liste des tableaux

Tableau 1 : Violences basées sur le genre- Proportion de OUI	7
Tableau 2 : Incidences néfastes, sur leur santé et leur bien-être	8
Tableau 3 : proportion des différentes formes de violence à l'égard des femmes dans le milieu du travail	9

INTRODUCTION

L'enquête sur l'impact de la violence et ses conséquences sur les femmes s'inscrit dans le cadre du projet « **la lutte contre les violences est l'affaire de tou.te.s !** », mis en œuvre par l'association Djazairouna. Ce projet vise à réduire la violence à l'égard des femmes.

L'enquête sur l'impact de la violence et ses conséquences sur les femmes vise à collecter des informations quantitatives et qualitatives sur le problème de la violence à l'égard des femmes, son impact et ses conséquences en Algérie.

L'enquête traite de plusieurs volets des violences à l'égard des femmes à savoir : les événements traumatiques vécus par les femmes en étant victimes directe/ survivantes, ou en étant témoin, les réactions aux événements traumatiques, les violences dans le milieu du travail et enfin les incidences sur la santé et le bien-être des femmes violentées.

Cette enquête a été réalisée en concomitance avec la campagne de sensibilisation et d'information relative aux Droits des Femmes et les mécanismes de les faire valoir, qui s'est déroulée durant l'année 2020-2021, à raison d'une séance à deux par moi, avec des thématiques bien définies, au profit de 300 femmes de la Wilaya de Blida, soit 30 femmes pendant une journée entière dans un espace ouvert.

Cette campagne de sensibilisation était encadrée par une équipe pluridisciplinaire assistée par les bénévoles de l'association DJAZAIROUNA.

A la fin à la fin de chaque séance de sensibilisation le questionnaire de l'enquête à renseigner était distribué et expliqué pour les bénéficiaires (le public cible de l'enquête).

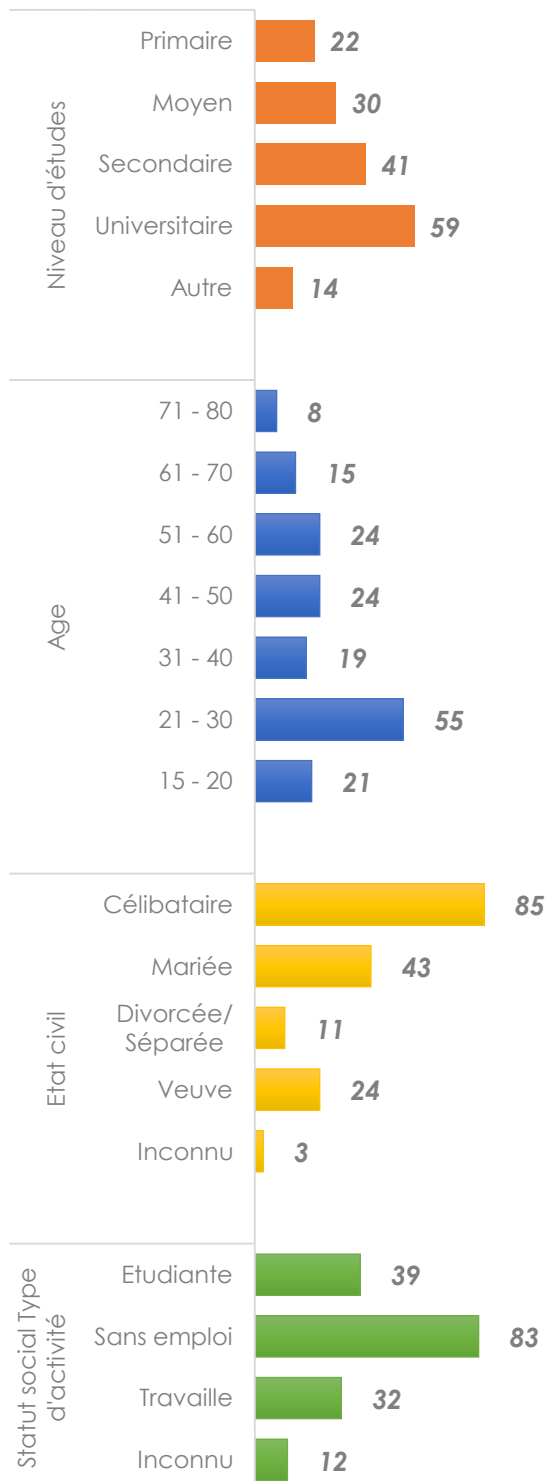
Le présent document reprend les principaux résultats de l'enquête et présente modestement certaines recommandations pour réduire l'ampleur des violences à l'égard des femmes et atténuer ses impacts sur leur santé morale, physique, psychologique et bien-être.



1. CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON ET DE L'ENQUETE

Présentation de l'échantillon

Figure 1 Profile des Femmes



Mise en œuvre de l'enquête :

Agence d'exécution : Association DJAZAIROUNA des familles victimes du terrorisme islamiste

Base de Sondage :

RGPH 2008

Adaptation des questionnaires :

Novembre 2019

Cartographie et Dénombrement :

Décembre 2019

Travail sur le terrain :

Janvier 2020 – Mai 2021

Questionnaires:

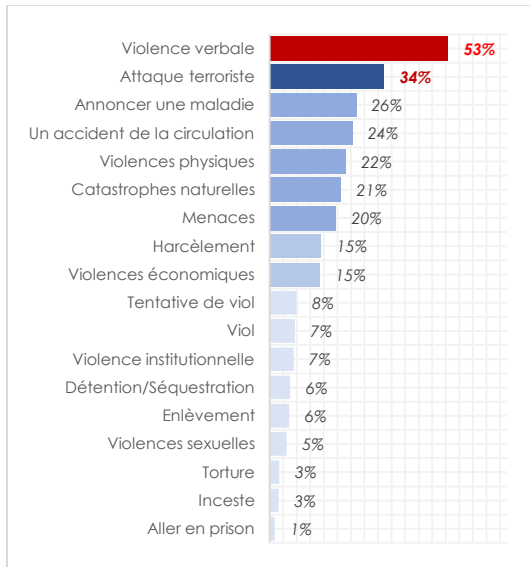
Femmes 18 ans et plus



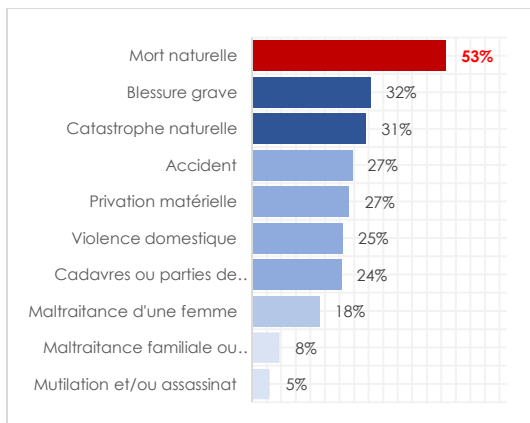
2. EVENEMENT TRAUMATIQUE

Figure 2 Quel type d'événement traumatisant avez-vous vécu ?

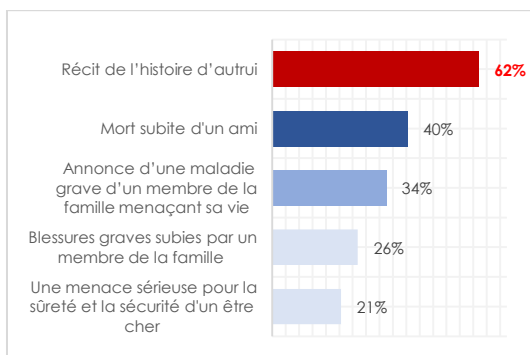
Vous personnellement



Dont vous étiez témoin ?



Vécus par autrui ?



80% des femmes interrogées ont vécu un événement traumatique : pour plus d'une femme sur deux suite à une « violence verbale » et une femme sur trois plutôt « une attaque terroriste ».

Les événements traumatiques les plus importants vécus par les Femmes, du moins en termes de fréquence, seraient essentiellement : la « **violence verbale** » vécue par plus d'une femme sur deux, suivie « **d'attaque terroriste** », qui touche un tiers des femmes. Près d'un quart des femmes cite « Annoncer une maladie » et/ou « Un accident de la circulation ».

D'autres formes de violence, plus grave a priori, n'en demeurent pas négligées : « violence physique » (22%), « harcèlement » (15%) et « violence économique » (15%).

Force de noter que plus d'une femme sur 10 a été victime d'une violence sexuelle allant de simples attachements jusqu'à subir un viol.

En étant témoin, les événements traumatisants les plus fréquents montrent une hiérarchisation de ces événements. En tête, la « mort naturelle » citée par 53% des femmes, suivie de « blessure grave » et « catastrophe naturelle » citée par un plus de 30%. Entre 25 et 27 % ont cité « Cadavres ou parties de cadavres », « Violence domestique », « Privation matérielle » et/ou « Accident ».

En fin, les femmes sont aussi sujettes d'événement traumatiques vécu par autrui, notamment « le récit de l'histoire d'autrui » cité, en effet, par 40% de femmes interrogées. On trouve aussi, « la mort subite d'un ami » 34%, « Annonce d'une maladie grave d'un membre de la famille menaçant sa vie » (26%) et « Une menace sérieuse pour la sûreté et la sécurité d'un être cher » (21%).

3. REACTIONS AUX EVENEMENTS

Tableau 1 : Violences basées sur le genre-
Proportion de OUI

Violences basées sur le genre :	% de OUI
• La différence biologique entre les sexes (hommes et femmes) détermine-t-elle notamment les différences et les inégalités de rôles entre eux ?	75,3%
• Avez-vous effectué des travaux dans le seul but d'améliorer vos conditions de vie ?	85,4%
• Avez-vous réalisé des activités ménagères, agricoles ou autres génératrices de revenus et vous n'en avez pas bénéficié ?	86,2%
• Avez-vous été exposé à des inégalités d'accès aux ressources (éducation, droits, autorité de décision, famille, clan et niveau politique)	86,9%
• Avez-vous travaillé dans le seul but de prouver votre place ?	86,9%
• Avez-vous été fortement impacté par les inégalités dans la famille, le travail, le cadre de vie, etc., avec de nombreuses conséquences ?	88,7%
• Est-ce que vous êtes seule responsable des tâches ménagères ?	89,9%
• La différence entre une femme et un homme affecte-t-elle votre vie et vos relations sociales ?	90,5%
• Avez-vous effectué plus de travail qu'un homme, mais avec moins de profit ?	91,1%
• Pensez-vous qu'il existe une inégalité entre hommes et femmes ?	92,7%
• Pensez-vous que les femmes ont un rôle à jouer dans le développement ?	93,4%

Tout en ayant conscience **dans leur majorité** que les femmes ont un rôle à jouer dans le développement, elles, les femmes interrogées, affirment **majoritairement** l'existence d'une inégalité entre hommes et femmes. Et comme arguments, elles citent :

- Avoir effectué plus de travail qu'un homme, mais avec moins de profit (91%) ;
- Être seule responsable des tâches ménagères (90%).

La majorité des Femmes pensent qu'il existe une inégalité entre les hommes et les Femmes, tout en ayant conscience que les Femmes ont un rôle à jouer dans le développement.

Les inégalités homme-femme n'en demeurent pas sans impacts sur ces dernières. 91% assurent, en effet, être affectées dans leur vie et relations sociales (la famille, le travail, le cadre de vie, etc.) dont 89% fortement impactées avec de nombreuses conséquences.

Au surplus, 87% des femmes affirment être exposées à des inégalités d'accès aux ressources (éducation, pouvoir de décision, statut au sein de la famille, et les Droits politiques, sociaux et économiques) et presque autant être privées des revenus générés de leur propre activité (entreprises, microprojet et activités génératrices de revenus)

L'étude montre, par ailleurs, sans aucune ambiguïté, que l'une des conséquences directes aux inégalités homme-femme est l'obligation faite aux femmes de travailler dans le seul but d'améliorer ses conditions de vie et/ou de prouver sa place dans la société. Ceci est le cas de plus de 08 femmes sur 10.

Enfin, même si les Femmes interrogées sont conscientes dans leur majorité que les Femmes ont un rôle à jouer dans le développement, elles affirment **majoritairement** que la différence biologique entre les sexes (hommes et femmes) détermine notamment les différences et les inégalités de rôles entre eux. Les inégalités peuvent toutefois accentuer la violence à l'égard des femmes ce qui les empêchera fort probablement de participer pleinement au développement.

4. INCIDENCES NEFASTES, SUR LEUR SANTE ET LEUR BIEN-ETRE DES FEMMES VIOLENTEES.

Les violences à l'égard des femmes, sous toutes ses formes (physiques, verbales, sexuelles, économiques ou psychologiques), ont des effets négatifs sur la santé et le bien-être

Tableau 2 : Incidences néfastes, sur leur santé et leur bien-être

Incidents néfastes, sur leur santé et leur bien-être	% de OUI
• Devenez-vous rapidement nerveux ou irritable avec des mouvements ou des bruits normaux ?	82,1%
• Vous transpirez, votre cœur bat vite ou vous tremblez lorsque quelqu'un vous rappelle ces événements ?	80,5%
• Après les événements, avez-vous continué à faire des cauchemars ?	79,4%
• Avez-vous évité des lieux, des activités ou des personnes qui pourraient vous rappeler des événements violents ?	79,2%
• Après les événements, vous êtes-vous senti plus isolé ou distant des autres ?	79,1%
• Après les événements, avez-vous découvert que vous aviez plus de difficultés à ressentir des sentiments habituels tels que l'amour et l'affection pour les autres ?	78,2%
• Vous souvenez-vous d'événements même lorsque vous ne le souhaitez pas ?	77,7%
• Après les événements, commencez-vous à sentir qu'il n'y a plus de sens à penser à l'avenir ?	77,5%
• Après les événements, avez-vous eu du mal à dormir ?	77,0%
• Avez-vous vécu ou senti soudainement comme si les choses se reproduisaient, même si cela n'est pas vrai ?	75,6%
• Essayez-vous délibérément de ne pas penser ou de ne pas parler des événements ?	75,6%
• Après les événements, avez-vous eu du mal à vous concentrer ?	75,4%
• Après les événements, avez-vous perdu tout intérêt à faire des choses qui étaient auparavant importantes ou agréables pour vous ?	74,0%

Chez 85% des femmes interrogées, ces formes de violence ont entraîné des dépressions, des états de stress post-traumatique, d'isolement, et d'autres troubles anxieux, ainsi que des troubles du sommeil.

L'étude montre que chez la majorité (85%) des femmes interrogées, les différentes formes de violence ont engendré des troubles psychologiques tels que : la dépression, des états de stress post-traumatique, l'isolement, l'anxiété et les troubles du sommeil.

Près de la moitié des femmes interrogées (48%) a continué, malheureusement, à souffrir des incidences néfastes, sur leur santé et leur bien-être, des événements qu'elle a vécus, dont un cas sur deux pour plus d'une année.

Force de noter, la quasi-totalité ou presque (93%) des femmes ayant vécu des incidences néfastes, sur leur santé et leur bien-être, ont suivi un traitement médicamenteux, ou psychiatrique, et plus inquiétant encore, elles ont consommé occasionnellement, voire sombré, **de la drogue ou l'alcool.**

Il semble que les femmes victimes de violences sont conscientes de la gravité de telle phénomène, puisque la majorité (85%) ont en parlé à un médecin. Cette proportion baisse à seulement 63% chez celles de niveau primaire.

Les incidences néfastes, sur la santé et le bien-être de femmes violentées, ont également une incidence sur la santé et le bien-être de leur famille et la société dans son ensemble. Ici, 87% des femmes sont concernées. Près de **trois quarts des femmes** ont vécu une situation d'isolement familial ou social jusqu'à ne pas assister à une fête, à un événement social ou à un autre type de réunion.

5. VIOLENCES DANS LE MILIEU DU TRAVAIL

Tableau 3 : proportion des différentes formes de violence à l'égard des femmes dans le milieu du travail

Formes de violences	%
• Erreur dans le calcul de son classement mensuel	66%
• Ne pas vous informer de votre note d'évaluation périodique	62%
• Refus de l'administration de vous muter vers un autre établissement	61%
• Résiliation injustifiée par la direction de votre contrat	61%
• L'administration retarde votre titularisation après la fin du stage	61%
• Ingérence continue dans vos devoirs et prérogatives stipulés dans la loi fondamentale de votre profession	60%
• Harcèlement administratif continu	56%
• Déposer d'un recours sur les résultats du concours de recrutement	54%
• Refus de l'administration de vous octroyer une autorisation d'absence pour poursuivre vos études, une formation ou assister à un forum scientifique	54%
• Défaut d'avoir les moyens de travail nécessaires stipulés dans les instructions pour effectuer vos tâches	53%
• Refus de la direction la demande de nomination à un poste supérieur	52%
• Ne pas bénéficier tout au long de votre carrière d'une quelconque formation ou perfectionnement organisé par l'établissement employeur	51%
• Entraver l'exercice de votre droit de vous syndiquer ou de participer à des réunions syndicales	48%
• Retard important de vous promouvoir à des grades ou échelons selon les procédures et modalités stipulées dans la loi fondamentale de votre profession	48%
• Mesures disciplinaires arbitraires	48%

L'étude montre que les violences à l'égard des femmes dans le milieu du travail sont relativement très fréquentes, elles concernent, en effet, plus de deux femmes sur trois. En moyenne, elles subissent 8 formes de violences différentes. Force de noter, 56% subissent un harcèlement administratif continu.

Deux tiers des femmes ont subi des formes de violence dans le milieu du travail, allant de simple erreur de calcul de revenu, Ingérence continue, manque de moyens de travail nécessaires, rétention d'information aux mesures disciplinaires et la résiliation injustifiée du contrat.

Au-delà de fréquence des violences à l'égard des femmes dans le milieu du travail, la gravité, particulièrement de certaines violences, a des incidences réelles sur l'évolution et l'épanouissement professionnels des Femmes.

En effet, s'il s'agit de la résiliation injustifiée par la direction de leur contrat (60% des cas), la direction/administration leur refuse et/ou retarde, pour la moitié des femmes ou plus (entre 50 et 60%), « la titularisation après la fin du stage », « la nomination à un poste supérieur », « la proportion à des grades ou échelons selon les procédures et modalités stipulées par la loi » et « la mutation vers un autre établissement ».

Certaines femmes subissent, par ailleurs, d'autres formes de violences : « obstruction ou entrave au droit à la formation et/ou au perfectionnement ». Non seulement, plus de 50% des femmes ne bénéficient pas tout au long de leur carrière d'une quelconque formation ou perfectionnement organisé par l'établissement employeur, mais de surcroît, l'administration refuse de leurs octroyer une autorisation d'absence pour poursuivre leurs études, une formation ou assister à des rencontres et forums.

En outre, près de la moitié de femmes sont empêchées d'exercer leur droit syndical, un droit, pourtant, garanti par la constitution.

La situation devient davantage compliquée pour une partie des femmes interrogées (48%), puisqu'elles subissent des mesures disciplinaires.

Recommandations

- Promouvoir activement une politique visant explicitement à intégrer l'égalité hommes-femmes dans les politiques et programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes et encourager, appuyer et appliquer énergiquement des mesures et programmes tendant à mieux faire comprendre les causes, les conséquences et les mécanismes de cette violence aux responsables de l'application de ces politiques, tels que le personnel chargé de l'application des lois, le personnel policier, judiciaire, médical et de protection sociale, ainsi que le milieu éducatif, les médias et la famille ;
- Mettre en place des programmes de prise en charge des femmes victimes de violences et de leurs agresseurs ;
- Élaborer et appliquer à tous les niveaux appropriés (locaux et nationaux) des plans d'action visant à éliminer la violence à l'égard des Femmes ;
- Adopter toutes les mesures voulues, notamment dans le domaine de l'éducation, pour modifier les comportements sociaux et culturels des hommes et des femmes et éliminer les préjugés, coutumes et pratiques tenant à l'idée que l'un des deux sexes est supérieur ou inférieur à l'autre ou à des conceptions stéréotypées des rôles masculin et féminin ;
- Inscrire au budget national des ressources suffisantes et mobiliser les ressources de la collectivité pour financer les activités visant à éliminer la violence à l'égard des femmes, notamment pour appliquer les plans d'action à tous les niveaux appropriés ;
- Appuyer les initiatives prises par des organisations féminines et les organisations non gouvernementales pour sensibiliser le public au problème de la violence à l'égard des Femmes pour contribuer à son élimination ;
- Concevoir des programmes et mettre en place des procédures visant à éduquer et sensibiliser le public au sujet des actes de violence à l'égard des femmes qui constituent un crime et une violation des droits fondamentaux des femmes ;
- Appuyer le travail des centres d'écoute associatifs notamment en termes de services fournis (prise en charge psychologique, juridique, médicale, sociale et autonomisations économiques des femmes) ;
- Collecter systématiquement de données ventilées selon le sexe et d'autres facteurs comme l'âge, l'origine ethnique et le handicap donnant une information détaillée sur : la prévalence de toutes les formes de violence à l'égard des femmes ; les causes et conséquences de la violence à l'égard des femmes ; et l'efficacité d'éventuelles mesures de prévention et de réparation de cette violence
- Concevoir des programmes et mettre en place des procédures visant à combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes dans les établissements d'enseignement, les lieux de travail ;
- Garantir le Droit syndical aux femmes, dans les structures de travail ;
- Mettre en place des campagnes de sensibilisations en faveur des femmes travailleuses (la loi 90-11 relative aux relations de travail, la loi 90-14 relative au Droit syndical, ordonnance 06-03 portant statut général de la fonction publique, le rôle de l'inspection de travail...)



- *Mettre en place des plans de développement de carrière destinés spécifiquement aux femmes travailleuses, et qui se basent sur gestion des ressources humaines dans la réduction des inégalités professionnelles de genre, abordées sous l'angle de l'accès à la promotion et à la formation en entreprise et administrations ;*

Conclusion

L'étude sur l'impact de la violence et ses conséquences sur les femmes montre l'ampleur des violences (verbales, physiques, sexuelles, économiques, institutionnelles et professionnelles) exercées à leur égard, et qui touchent plus d'**une femme sur deux**. Les femmes sont principalement victimes de violence verbales (43%) mais aussi d'autres formes de violences plus préoccupantes : physiques (23%) ou sexuelles (12%).

Dans le milieu du travail, les femmes ne sont pas épargnées, car **deux tiers des femmes** sont concernés par des formes de violences, allant de simple erreur de calcul de revenus aux mesures disciplinaires et la résiliation injustifiée du contrat.

Force de noter, l'étude montre l'existence vraisemblablement de violences institutionnelles à l'égard des femmes.

L'enquête s'est penchée sur la perception par l'opinion des inégalités entre les hommes et les femmes. Et le constat établi par les femmes représente la réalité vécue en Algérie : la quasi-totalité estime qu'il existe effectivement une inégalité entre hommes et femmes.

Non seulement, les femmes n'ont pas le sentiment de profiter du même accès aux ressources (éducation, pouvoir de décision, famille, Droits politiques et sociaux économiques), mais la majorité assure être affectée dans sa vie et relations sociales (la famille, le travail, le cadre de vie, etc.), souvent fortement impactée avec de nombreuses conséquences dont par exemple la privation des leurs revenus générés des activités ménagères, agricoles ou autres activités génératrices de revenus.

Les femmes affirment en **majorité**, qu'elles ont un rôle à jouer dans le développement, et que la différence biologique entre les sexes (hommes et femmes) détermine les différences et les inégalités de rôles entre eux. Ces inégalités accentuent la violence à l'égard des femmes ce qui les empêche fort probablement de participer pleinement au développement.

Les inégalités peuvent toutefois accentuer la violence à l'égard des femmes ce qui les empêchera fort probablement de participer pleinement au développement.

Les violences à l'égard des femmes ont été source, de graves problèmes : dépressions, des états de stress post-traumatique, d'isolement, de troubles anxieux, ainsi que des troubles du sommeil chez la majorité des femmes victimes, qui se répercutent très souvent sur la santé et le bien-être de leur famille et la société dans son ensemble. Force de noter, près de la moitié des femmes a continué malheureusement à en souffrir durant plus d'une année dans certains cas.

